

Offre Ref : 401178

SECRETARIAT DE MAIRIE

Date de publication : 31/10/2017

Date limite de candidature : 31/12/2017

Date prévue du recrutement : Décembre 2017

Type de recrutement : fonctionnaire ou contractuel de droit public

Salaire indicatif : Traitement de base indiciaire

Nombre de poste(s) : 1

Grades ou cadres d'emploi : ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE
ADJOINT ADMINISTRATIF

MISSIONS

Niveau du diplôme requis : Bac ou équivalent

Descriptif des missions du poste : Toutes tâches afférentes à un Secrétariat de Mairie :

Etat civil, urbanisme, élaboration des budgets, mise en oeuvre des décisions municipales, affouage, accueil du public, gestion de la paie et des cotisations..
Association foncière et autres tâches ponctuelles en accord avec Monsieur le Maire et ses Adjointes.

-> Le/La Secrétaire remplaçant(e) travaillera avec la Secrétaire actuelle avant son départ, pendant 1 mois environ.

Profil recherché : -Secrétaire de Mairie confirmée,
-Maîtrise des logiciels E-Magnus (gamme intégrée) et des outils informatiques,
-Sens de l'organisation,
-Qualités rédactionnelles et relationnelles,
-Capacité d'initiative serait un plus.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Lieu d'affectation : MONTEPLAIN

Service d'affectation : Administratif

Temps de travail : Tps Non Complet : 10 heure(s) 0 minute(s)

POSITIONNEMENT DU POSTE

Rattachement hiérarchique : Maire ou Président

CANDIDATURES

Les candidatures sont à adresser à :

CV et Lettre de motivation à adresser à :
-Monsieur Luc BEJEAN, Maire
40, rue des Marnières
39700 MONTEPLAIN

Informations complémentaires : Personne à contacter : M. Luc BEJEAN, Maire au 03 84 81 22 22 (le mercredi de 14h à 18h ou le samedi de 10h à 12h) Horaire d'ouverture du Secrétariat de Mairie : mardi et jeudi de 8h à 12h, vendredi de 10h à 12h Adresse mail :

INFORMATION

Travailleurs handicapés Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.